

COMPOSITION DES PACKS D'ARMEMENT ET DE SECURITE

Matériel / Navigation	Pack < à deux miles d'un abri	Pack côtier < à six miles d'un abri	Pack hauturier > à six miles d'un abri
Sécurité individuelle			
- Un moyen de remonter à bord pour une personne tombée à l'eau.	X	X	X
- Un équipement individuel de flottabilité par personne embarquée. (gilet de sauvetage ou combinaison portée).	X	X	X
- Un harnais par personne à bord d'un voilier.			X
- Un harnais pour tout navire non voilier.			X
- Un dispositif de repérage et d'assistance pour personne tombée à l'eau. (Bouée couronne et feu à retournement ou équivalent)	*	*	X
- *Requis aussi pour tout navire qui transporte plus de cinq adultes non équipés de leur gilet de sauvetage.			
Sécurité collective			
- Un moyen de repérage lumineux. (Lampe électrique étanche ou flash light)	X	X	X
- Un miroir de signalisation.		X	X
- Une corne de brume.		X	X
- Trois feux rouges automatiques à main.		X	X
- Trois fusées parachute. (non requis si VHF-ASN couplée au GPS)			X
- Deux fumigènes flottants. (non requis si VHF-ASN couplée au GPS)			X
- Un dispositif de sécurité pour couper l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du pilote. (requis pour tout navire motorisé hors-bord > 6cv et Véhicule Nautique Marin)	X	X	X
- Un radeau de survie EN/ ISO 9650 ou annexe « de sauvetage ».			X
Sécurité du navire			
- Un dispositif d'assèchement fixe ou mobile. (navires habitables et/ou non auto-videurs) (N.B. Les navires mis sur le marché depuis 1998 doivent respecter les préconisations du constructeur)	X	X	X
- Un dispositif de lutte contre l'incendie (sauf Véhicules Nautique à Moteur de puissance < 25 kW). (selon recommandation constructeur pour navires mis sur marché depuis 1998, ou Division 224 en fonction date de mise en service des navires plus âgés).	X	X	X
Mouillage - Remorquage			
- Une ligne de mouillage ou une ancre flottante. (sauf si la capacité d'embarquement est < 5 personnes)	X	X	X
- Un dispositif permettant le remorquage : point d'accrochage et ligne. (sauf planches à voile et kit surf)	X	X	X
Navigation et documents			
- Pavillon national pour les navires francisés.	X	X	X
- Matériel permettant de faire le point, de tracer et de suivre une route			X
- Un compas magnétique.		X	X
- Cartes marines ou extraits, à jour, papier ou électroniques.		X	X
- Un document décrivant le balisage. (éventuellement plaquette autocollante)		X	X
- Règlement pour prévenir les abordages. (ou résumé textuel ou graphique)		X	X
- Un dispositif permettant de recevoir la météo marine à bord.			X
- Livre des feux et Annuaire des marées ou équivalent (Sauf en Méditerranée) peuvent être regroupés en un document annuel unique.			X
- Journal de bord.			X
Sécurité Médicale			
- Boîte de secours. (composition minimale et complément à l'initiative du skipper)			X